

## Fiche-info sur la conception d'un avaloir raccordé à un drain

Utiliser cet ouvrage pour maîtriser l'érosion en rigoles ou les cas de faible ravinement. **Ne pas** recourir à cet ouvrage simplement à des fins de drainage souterrain.

1.	Superficie du bassin versant	_____ ha	_____ ac
2.	Pente longitudinale moyenne du bassin versant	_____ %	
3.	Indice de ruissellement, d'après les tableaux 2.2 à 2.4	_____	
4.	Débit de pointe produit par le bassin versant à l'occasion d'un épisode de pluie à récurrence de 2 ans, d'après les tableaux 2.5-M à 2.11-M (2.5-I à 2.11-I)	_____ m <sup>3</sup> /s	_____ pi <sup>3</sup> /s
5.	Tuyau de captage :		
	– type de tuyau de captage		
	– diamètre du tuyau de captage d'après les tableaux 4.19-M et 4.20-M (4.19-I et 4.20-I)	_____ mm	_____ po
	– hauteur de la risberme (profondeur de l'eau + revanche d'au moins 0,15 m [6 po])	_____ m	_____ pi
6.	Pente du tuyau de sortie de l'avaloir	_____ %	
7.	Diamètre du tuyau de sortie de l'avaloir, d'après le débit de pointe indiqué à l'étape 4, la pente du tuyau de sortie, indiquée à l'étape 6, le tableau 4.18-M (tableau 4.18-I), la figure 4.31 ou la publication 29F du MAAARO, <i>Guide de drainage de l'Ontario</i> .	_____ mm	_____ po
8.	Tuyau de sortie ondulé en acier :		
	– type de joint	<input type="checkbox"/> bout à bout	<input type="checkbox"/> à manchon
	– type de bouche de décharge	<input type="checkbox"/> affleurante	<input type="checkbox"/> en surplomb
	– diamètre du tuyau, d'après le tableau 4.24-M (4.24-I)	_____ mm	_____ po
	– longueur du tuyau (longueur minimale + surplomb), d'après le tableau 4.24-M (4.24-I)	_____ m	_____ pi

- Combiner cet ouvrage de lutte contre l'érosion avec une voie d'eau gazonnée, des déversoirs de secours ou d'autres ouvrages.
- Cet ouvrage ne convient pas là où l'eau tomberait dans l'avaloir sur une hauteur de plus de 1,5 m (5 pi). Pour les chutes supérieures à 1,5 m (5 pi), aménager une colonne descendante.
- Pour plus d'information sur les tuyaux en pente abruptes, voir la publication 29F, *Guide de drainage de l'Ontario*.